

U.F. 3 Reiki Tantric®

(pour des raisons d'intégration du cours, il est recommandé d'effectuer le plus rapidement possible la maintenance après la 2^{ème} initiation)

Intitulé des stages de l'U.F. 3 (durée : 6 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage
• Initiation Reiki Tantric® 1	2 jours	
• Initiation Reiki Tantric® 2	2 jours	
• Maintenance Reiki Tantric® 1 & 2	2 jours	

U.F. 4 Comment transformer les émotions conflictuelles en dynamique de vie chez un consultant

Intitulé des stages de l'U.F. 4 (durée : 2 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage
• Comment transformer les émotions...	2 jours	

U.F. 5 Éléments de psychopathologie adaptés au Reiki

Intitulé des stages de l'U.F. 5 (durée : 6 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage
• Psychopathologie Module 1	2 jours	
• Psychopathologie Module 2	2 jours	
• Psychopathologie Module 3	2 jours	

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

Ci-joint : un chèque de 16 euros libellé à l'ordre de la F.F.R.T. en tant que cotisation pour l'année civile en cours
Un reçu comptable sera automatiquement émis par la F.F.R.T.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce bulletin d'inscription fait partie intégrante du contrat de formation professionnelle à titre individuel de l'Institut de Reiki, établi selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail. À réception de ce bulletin d'inscription, l'Institut de Reiki enverra au stagiaire un contrat de formation professionnelle à titre individuel, établi en reprenant les éléments communiqués par le stagiaire sur les dates des stages et les modalités du règlement. Le contenu de la formation professionnelle, les tarifs et modalités de règlement, les dates de stages, les avantages liés à la cotisation à la F.F.R.T., le règlement intérieur et un modèle du contrat de formation professionnelle à titre individuel mentionnées sur ce bulletin sont publiés dans la brochure de l'Institut de Reiki, celle-ci étant envoyée par courrier sur demande ou téléchargeable en format pdf sur le site internet de l'Institut de Reiki.

À le.....

Signature du participant précédée de la mention

« Bon pour accord » / « Lu et approuvé »:

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Codes			Clé
Etablissement	Guichet	N° de compte	R.I.B.

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

ASSOCIATION INSTITUT DE REIKI
32 RUE DE PLAISANCE
75014 PARIS

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL
ÉMETTEUR

593115

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

ASSOCIATION INSTITUT DE REIKI
32 RUE DE PLAISANCE
75014 PARIS

COMPTE À DÉBITER

Codes			Clé
Etablissement	Guichet	N° de compte	R.I.B.

NOM, ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Date :

Signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire R.I.B. ou R.I.P. ou de Caisse d'Épargne R.I.C.E.

Aide à l'inscription

(merci de ne pas retourner ce feuillet)

► Dates des stages composant les 5 U.F.

Tous les stages ont une durée de 2 jours consécutifs. Les dates de ces stages sont disponibles sur le site de l'Institut de Reiki et dans la section « Cahier pratique » de la documentation en format .pdf mise en ligne sur le site de l'Institut de Reiki.

Concernant les U.F. 1 – 2 et 3, et plus particulièrement les maintenances qui les composent, il est vivement recommandé de suivre le plus rapidement les maintenances après les initiations. En effet, les maintenances sont des stages d'intégration de la pratique abordée lors des initiations. Plus le stagiaire attend pour suivre les maintenances après les initiations, moins il aura de facilité à intégrer ce qu'il a appris.

Le nombre de maintenances indiquées est un minimum par U.F. Le stagiaire peut s'inscrire à des maintenances supplémentaires s'il en ressent le besoin. Toute maintenance supplémentaire suivie par le stagiaire reste payante, au prix indiqué sur le bulletin d'inscription. Le stagiaire n'est pas obligé de prévoir à l'avance une participation supplémentaire à la maintenance et peut prendre sa décision au cours de la formation.

► Ordre de suivi des Unités de Formation

Il y a 3 durées de formation possibles :

- en accéléré sur 6 mois,
- en classique sur 1 an
- à la carte au rythme du stagiaire.

Chaque participant peut choisir les dates des U.F. avec une certaine souplesse dans l'ordre de suivi, et avec une grande souplesse dans le délai entre deux U.F. :

Certaines règles de suivi sont obligatoires :

- Le cursus débute avec l'U.F. 1 Shoden
- Les U.F. 1 Shoden, U.F. 2 Okuden et U.F. 3 Reiki Tantric® doivent être effectuées dans l'ordre, en raison de leur progression pédagogique.
- L'U.F. 4 peut être effectuée à tout moment du cursus. Si le participant souhaite commencer son cursus avec l'U.F. 4, il lui sera demandé de cocher son inscription à l'U.F. 1, avec la date ultérieure choisie, et de joindre le règlement correspondant.
- L'U.F. 5 peut être suivie à tout moment du cursus après avoir effectué l'U.F. 1. En raison de l'espacement des trois modules de cette U.F., il est possible de suivre une autre U.F. entre deux modules de l'U.F. 5.

► Règlement de la formation professionnelle à titre individuel

L'Institut de Reiki met en place un tarif spécial et exceptionnel pour les personnes dont la situation financière ne permet pas de régler le coût normal de la formation de Praticien en Reiki Traditionnel à cause de difficultés financières réelles (revenus très bas, chômage de longue durée, revers de situation familiale, etc.). Le coût de la formation globale de Praticien s'élève à 1.200 euros nets au lieu de 3.010 euros. Le règlement de la formation se fait par prélèvement automatique, à raison de 12 mensualités de 100 euros. L'autorisation de prélèvement automatique est obligatoirement jointe par le futur stagiaire à ce bulletin d'inscription. En contrepartie de ce tarif spécial et exceptionnel, le participant s'inscrit à la totalité de la formation (5 U.F. réparties en 12 stages de 2 jours).

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

L'Institut de Reiki étant une association loi 1901, toute personne désireuse de participer aux activités de formation de l'Institut doit adhérer à la Fédération Française de Reiki Traditionnel en tant que membre stagiaire. Pour cela, elle verse une cotisation annuelle obligatoire de 16 euros, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, et renouvelable tous les ans au plus tard pour sa première participation annuelle à l'une des activités de formation de l'Institut de Reiki. La cotisation est à verser à la F.F.R.T., dont l'Institut de Reiki est l'organisme de formation.

► Stages gratuits en auditeur libre (formation continue)

Les stagiaires bénéficient automatiquement de la formation continue et peuvent assister à nouveau gratuitement à la quasi-totalité des stages qu'ils ont déjà effectué autant de fois qu'ils le souhaitent (stages concernés du cursus de Praticien : l'initiation de l'U.F. 1, l'initiation de l'U.F. 2, les 2 initiations de l'U.F. 3, l'U.F. 4 et l'U.F. 5).

➔ Soient 8 stages sur les 12 stages composant le cursus

Ce qui correspond à la possibilité de suivre à nouveau 78% du cursus et **de bénéficier au moins une fois de 2.350 € gratuits** (sur les 3.010 € du cursus).

► Le règlement intérieur

En s'inscrivant par ce bulletin d'inscription à la formation professionnelle, le stagiaire souscrit obligatoirement au règlement intérieur de l'Institut de Reiki. Ce règlement est disponible en ligne sur le site de l'Institut de Reiki. Téléchargez la documentation en format .pdf et allez dans la section « cahier pratique » pour prendre connaissance de ce règlement.

► Contrat de formation professionnelle à titre individuel

Toute inscription à une ou plusieurs U.F. implique l'envoi du bulletin d'inscription de formation professionnelle à titre individuel, dûment signé et complété. À réception de ce bulletin, l'Institut de Reiki établit un contrat de formation en deux exemplaires, reprenant les dates de formation et les modalités de règlement indiquées par le stagiaire. Le stagiaire s'engage à retourner un exemplaire dûment signé, avant le début des cours. Un exemplaire de ce contrat est disponible à titre informatif sur la documentation en ligne (format .pdf) sur le site internet de l'Institut de Reiki.